

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NYAMBAKA

SECRETARIAT GENERAL

BP : 129 NGAOUNDERE



Tel : 699 00 25 98/ 675 0191 91
Email : communedenyambaka@gmail.com

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work- Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NYAMBAKA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

PO BOX : 129 NGAOUNDERE

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°...../DC/CNY/CIPM/2025 DU
RELATIVE AU REBOISEMENT DE DEUX (02) HA DE TERRAIN SUR LE NOUVEAU
SITE DE L'HOTEL DE VILLE DE NYAMBAKA.**

« EN PROCEDURE D'URGENCE »

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINFOF 2025

1. OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

Le Maire de la Commune de NYAMBAKA, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Nyambaka, une Cotations en vue d'une demande de cotation pour le reboisement de deux (02) ha de terrain sur le nouveau site de l'hôtel de ville de Nyambaka.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le présent projet traite des travaux de reboisement de deux (02) ha de terrain sur le nouveau site de l'hôtel de ville. Il s'agit d'un reboisement linéaire et en plein à l'aide de plants fruitiers et ornementaux, des fleurs et du gazon.

3. PARTICIPATION

La participation à cette Cotations est ouverte aux prestataires installés en territoire camerounais.

4. FINANCEMENT

Les travaux objet de la présente Cotations sont financés par le Budget d'Investissement Public, MINFOF, Exercice 2025.

5. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est hors ligne ; - en ligne ou hors ligne.

6. CONSULTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

Le dossier physique peut être consulté gratuitement, aux heures ouvrables, au Secrétariat Général de la Commune de Nyambaka Téléphone : 699002598/ 675019191/696 61 03 66. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou à l'adresse électronique E-mail : nyambaka.council@gmail.com dès publication du présent avis.

7. ACQUISITION DU DOSSIER DE COTATIONS

Le dossier de Cotations peut être retiré à la Commune de Nyambaka, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **quarante mille (40 000)** francs CFA à la recette municipale de Nyambaka.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

La soumission étant hors ligne, les pièces administratives et toutes taxes comprises et sept (07) exemplaires doivent être scellées et remises à la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Mairie de Nyambaka, à l'adresse suivante :
Déclaration indiquant l'intention de soumissionner et la date de validité des offres.

8. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel TTC est de 20 000 000 (Vingt millions) francs CFA.

9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnie agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 400 000 (quatre cent mille) francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

10. REMISE DES OFFRES

La soumission étant hors ligne, les offres rédigées en langues française ou anglaise seront remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que le dossier administratif complet de l'exercice 2025 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, sous pli fermé à la Commune de Nyambaka (Secrétariat Général), au plus tard le**12^e MAI 2025**... à 13 heures 00 et devront porter la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/CNY/CIPM/2025 DU 13^e AVR 2025 RELATIVE AU REBOISEMENT DE DEUX (02) HA DE TERRAIN SUR LE NOUVEAU SITE DE L'HOTEL DE VILLE DE NYAMBAKA
« EN PROCEDURE D'URGENCE ».
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif et du bordereau des prix unitaires.

11. OUVERTURE DES PLIS

Le dépouillement aura lieu le**12^e MAI 2025**... à 14 heures précises à la Salle des actes de la Mairie de Nyambaka par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Nyambaka.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation. En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée. [L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de Demande de Cotation].

12. RECEVABILITE DES COTATIONS

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de la demande ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution

financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. CRITERES D'EVALUATIONS

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels1. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

13.1-Critères éliminatoires

1. Absence d'une pièce administrative après épuisement de délais réglementaire de 48 heures à lui accordées ;
2. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée ;
3. Absence d'un prix unitaire quantifié ou encore la description d'un prix unitaire proposé non conforme aux spécifications de la demande ;
4. Note technique inférieur à 70% de critères essentiels;
5. Absence d'une caution de soumission à l'ouverture des plis;
6. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
7. Absence de la charte d'Intégrité ;
8. Absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
- La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- Les spécifications techniques ;
- Le délai d'exécution.

14. DELAI PREVISIONNEL D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de la prestation est de **six (06) mois**.

15. TRANCHES/ALLOTISSEMENT

Les travaux seront exécutés en un lot.

16. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. DUREE DE VALIDITE DES COTATIONS

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Commune de Nyambaka aux jours et heures ouvrables. Téléphone : 699 00 25 98 /675 01 91 91/674 74 16 66.

19. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 695 44 93 33 ou le MO/MOD au numéro 699 00 25 98 /675 01 91 91.

Fait à Nyambaka , le 13.0.AVR. 2025

Le Maire,

Autorité Contractante



Ampliations :

- DDMAP/VINA
- ARMP/AD (POUR PUBLICATION ET ARCHIVAGE)
- CIPM/CNY
- AFFICHAGE (POUR INFO)
- CHRONO/ARCHIVES
- DOSSIER